

# Charte des Etablissements

## des Filles de Notre Dame des Douleurs.

Depuis 1866 la Congrégation des Filles de Notre Dame des Douleurs, plus connue sous le nom de « Sœurs de Saint-Frai » poursuit son oeuvre inspirée par le « souffle » donné par les Fondateurs : Marie Saint-Frai et le Père Dominique Ribes, invitant ses membres à réaliser leur charisme d'Accueil et de Compassion dans la lumière du Mystère Pascal.

Aujourd'hui, par cette Charte, la Congrégation souhaite :

- Réaffirmer sa mission d'Eglise auprès des souffrants et plus particulièrement auprès des personnes âgées vivant au sein de nos EHPAD (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).
- Réaffirmer que la religieuse, par son statut et sa mission, fait totalement partie de l'équipe de direction, de part l'obligation des moyens incombant à la Congrégation.

La Congrégation poursuit ses objectifs :

- Accueil et accompagnement des personnes âgées dans un climat familial.
- Gestion et animation des EHPAD dans la fidélité à l'Eglise Catholique et le respect des obligations administratives.
- Maintien du caractère privé à but non lucratif.
- Collaboration avec le personnel laïc, les bénévoles ; partage du charisme fondateur.
- Suivi de l'évolution des moyens techniques actuels.

Cette mission s'appuie sur des valeurs et une éthique qui ont traversé les évolutions au cours des différentes époques, et dont nos différents établissements doivent rester porteurs.

Ces valeurs et cette éthique prennent sens :

❖ Dans une conception de la personne :

- ✚ un être unique, avec son identité propre, son histoire, sa culture, ses croyances, ses potentialités.
- ✚ un être qui appelle le respect, quelles que soient les apparences et sans distinction de race, d'opinion, de religion.
- ✚ un être de communication.

- ✚ un être de désirs, de projets, artisan de son propre destin jusqu'au terme de son existence terrestre.
- ✚ un être en évolution humaine et spirituelle permanente, quelque soit son âge ou son état de santé.
- ✚ un être conservant ses droits et ses devoirs, demeurant au centre de toutes démarches le concernant.

❖ Dans des relations marquées par la simplicité, l'écoute, dans une égalité de relation, avec :

- ✚ les résidents, leurs familles, leur entourage, les visiteurs.
- ✚ les personnels
- ✚ les bénévoles.

Des valeurs à vivre, à traduire en action...

La « Charte » commune à tous les Établissements de la Congrégation donne à chacun de pouvoir entrer dans une volonté commune de travailler au mieux-être des personnes qui sont accueillies.

Elle rappelle la mission de chacun qu'il soit laïc, religieuse et aumônier :

**« Jusqu'à la mort : accompagner la VIE »**

en fonction du niveau de compétence et de l'appel propre à chacun.

Cette charte définit :

**Les valeurs vécues au quotidien à travers:**

➤ **L'accueil :**

Chaque personne accueillie est prise en charge comme un être unique, dans ses besoins humains, psychologiques et spirituels, avec son profil de personnalité.

Avant son entrée en Institution, elle est visitée, autant que possible, dans son lieu de vie habituel par une religieuse qui donnera son avis à la Direction de l'EHPAD.

La religieuse est également présente lors de la réunion décidant ou non de l'admission et bien sûr au moment de l'entrée en Institution et de l'installation de la personne accueillie. Ce moment vécu souvent comme une rupture est particulièrement délicat et demande une qualité d'être et de disponibilité.

➤ **La Compassion, bienveillance et attention aux plus pauvres.**

Lors de l'admission, si plusieurs personnes sont candidates, le choix se porte sur la situation qui paraît la plus urgente, ayant une préférence pour celui ou celle qui semble le plus pauvre, le plus fragile : matériellement, psychologiquement ou humainement...

Religieuses et laïcs ont une attentive bienveillance envers chacun, sont disponibles pour répondre aux besoins, aux questions, aux attentes des personnes accueillies et de leurs familles.

Les religieuses, en collaboration avec l'Aumônier, accompagnent les personnes âgées qui le désirent sur leur chemin de foi. Elles sont présentes à tous moments et notamment lors de l'accompagnement des résidents en fin de vie et dans ce contexte, elles sont également un soutien pour les familles.

➤ **Le respect de la vie**

« Tout homme est une histoire sacrée ». ( Chant de Berthier et Rimaud).

L'Eglise et l'OMS (organisation mondiale de la santé) nous enseignent les dimensions humaines et les attentes spirituelles de l'homme.

Le caractère sacré de la vie humaine nous engage au respect de la vie, de la mort.

Ainsi nous voulons promouvoir et respecter la vie jusqu'au bout, en refusant l'acharnement thérapeutique et l'euthanasie.

➤ **Le service**

Servir dans cet esprit demande aux membres du personnel et aux sœurs un travail d'équipe dans le respect des compétences, de la réglementation, des responsabilités de chacun et en fonction du projet individuel de chaque Résident élaboré si possible avec sa famille.

➤ **La collaboration**

Afin de mieux servir les personnes accueillies il est nécessaire de cultiver une réelle collaboration entre le personnel laïc, les religieuses, les familles, les bénévoles et les aumôniers.

A cette fin les religieuses sont présentes et participent :

- ✚ A l'embauche du personnel d'encadrement (Direction, Maîtresse de maison, Médecin coordonnateur, IDE référent et secrétaire d'accueil).
- ✚ Aux réunions de l'équipe de Direction.
- ✚ Au groupe de pilotage (évaluant annuellement les résultats de la Convention Tripartite).
- ✚ Aux transmissions prévues par le service.
- ✚ Aux formations prévues dans l'Etablissement.
- ✚ Au Conseil de vie sociale.
- ✚ A la commission des repas.
- ✚ A l'encadrement des bénévoles.
- ✚ Au service des repas des résidents.
- ✚ Aux projets des animations et à leur réalisation.

### ➤ Des soins de qualité

Il appartient tout particulièrement aux corps médical et paramédical d'assurer des soins de qualité dans le respect de la déontologie. A travers leurs activités professionnelles, ils s'engagent à accueillir, soigner et accompagner les résidents :

- ✚ En respectant l'altérité et la volonté de la personne.
- ✚ En oeuvrant pour une vie pleine et entière malgré les handicaps liés à l'âge.
- ✚ En préservant et en favorisant les liens affectifs, familiaux, sociaux, culturels et spirituels.
- ✚ En maintenant l'espérance et le désir.

Dans le cadre de la charte de leurs Etablissements les Filles de Notre-Dame des Douleurs souhaitent donc, encore et toujours, accueillir, aider, soigner, accompagner en accord avec le charisme fondateur, les personnes qui, par leur démarche ou celle de leur famille, ont choisi de faire « retraite » dans leurs « Maisons ».

Depuis la fondation beaucoup de changements ont eu lieu en particulier suite à l'évolution socio économique et administrative de la France mais la Congrégation poursuit l'œuvre de ses Fondateurs : si aujourd'hui le fonctionnement de l'œuvre est différent la visée reste la même. Nous devons nous retrouver dans un même Projet d'Etablissement dont les références-clés sont celles de la Congrégation des Filles de Notre-Dame des Douleurs.